



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 octobre 2022 -

Délibération n°3.3.13/10/2022

relative aux Certificats Universitaires de mobilités virtuelles UNITA

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Certificats Universitaires de mobilités virtuelles UNITA

Documents fourni en annexe.

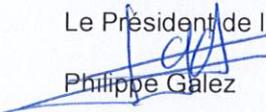
Résultat du vote :

Membres en exercice : 26	Nombre de suffrages exprimés : 16
Quorum : 13	Contre : 1
Membres présents : 14	Abstention : 1
Membres représentés : 3	Pour : 15
Nombre de votants : 17	

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, les certificats universitaires de mobilités virtuelles UNITA, tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 17 octobre 2022

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc


Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 02 DEC. 2022

Transmise au recteur le : 02 DEC. 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Certificat Universitaire – Mobilités Virtuelles UNITA

1° CONTEXTE ET OBJECTIFS

- Contexte

L'alliance UNITA d'universités européennes (UBI, UNIZAR, UPPA, USMB, UNITO, UVT) propose à ses étudiants de nouveaux formats de mobilités en mode distanciel.

Les **Mobilités Virtuelles UNITA (MVU)** sont une opportunité pour les universités d'UNITA de renforcer leur coopération tout en développant l'internationalisation des parcours de formation. Il s'agit d'un dispositif permettant aux étudiants de l'alliance de suivre des activités pédagogiques en distanciel issues de l'offre de formation des universités UNITA. Chaque université membre d'UNITA s'engage à proposer de tels enseignements à distance, ouverts à l'ensemble des étudiants d'UNITA qui pourront ainsi valoriser leur expérience internationale, grâce à l'obtention d'un Certificat universitaire capitalisant des ECTS. La contribution pédagogique de l'USMB pour la version actuelle du dispositif repose sur des **enseignements adaptés à la formation à distance et déjà existants**.

- Objectifs et atouts

• Pour l'établissement :

L'établissement étoffe son offre de mobilités internationales en proposant un Certificat Universitaire (C.U) dédié aux mobilités virtuelles UNITA, répondant ainsi aux attentes des usagers tout en se conformant aux exigences réglementaires d'internationalisation des parcours de formation.

• Pour l'apprenant :

Le certificat universitaire promeut l'internationalisation à la maison, assurant ainsi une expérience internationale aux étudiants n'étant pas en mesure de réaliser une mobilité physique. La mobilité virtuelle permettra aux apprenants de découvrir des situations d'apprentissage différentes et enrichissantes culturellement et pédagogiquement, de développer des compétences numériques et un savoir-faire inhérent à un contexte de travail multiculturel (langues romanes et/ou anglaise). Ce dispositif offre également l'opportunité aux apprenants de préparer sereinement une éventuelle mobilité d'étude. Enfin, le dispositif est également un moyen pour l'utilisateur, de retour d'une mobilité physique, de poursuivre son expérience internationale dans le cadre académique, sans perdre le bénéfice de ses apprentissages en langue, notamment.

En outre, le certificat universitaire MVU sera un bon outil de valorisation de l'engagement international des étudiants. Une mobilité virtuelle permet l'attribution de crédits ECTS capitalisables dans une fourchette comprise entre 1 et 6, qui s'ajouteront au nombre total d'ECTS requis pour la validation de la formation suivie.

Les points forts du dispositif Mobilités Virtuelles UNITA peuvent donc être synthétisés de la façon suivante :

- Participation à une activité pédagogique originale et multiculturelle,
- Possibilité de vivre une expérience internationale sans avoir à se déplacer physiquement,
- Pas de frais de mobilité,
- Mise en place du dispositif harmonisée et facilitée au sein de l'université européenne UNITA,
- Acquisition de crédits ECTS, inclus (hors CU) ou non dans son parcours de formation.

2° MODALITES PEDAGOGIQUES

- Dispositif

- Le dispositif des Mobilités Virtuelles UNITA met à disposition des étudiants un ensemble d'enseignements pour lesquels l'activité d'apprentissage est intégralement réalisée à distance.
- Contenu du dispositif : les activités pédagogiques proposées dans le cadre des Mobilités Virtuelles UNITA varient en terme de contenu disciplinaire, de niveau, de pratique pédagogique et en volume ECTS. Toutefois l'expérience d'apprentissage s'effectue dans un cadre multiculturel et la période de mobilité permettent de renforcer les compétences interculturelles et linguistiques.
- Volume ECTS : de 1 à 6 ECTS

- Organisation des études

Les étudiants intéressés, en accord avec le responsable de formation de leur université d'origine, candidatent auprès de l'équipe UNITA de leur université ; celle-ci sélectionne les participants au dispositif Mobilités Virtuelles UNITA. La sélection à l'USMB suit un principe d'équilibre entre composantes.

L'université d'accueil accepte les étudiants sélectionnés, dans la limite des places proposées pour chacun des cours ; si une seconde sélection s'impose, elle suit un principe d'équilibre entre universités d'origine. Le processus d'inscription est coordonné par les équipes UNITA en charge de la gestion des nouvelles formes de mobilités.

- Modalités d'évaluation et d'obtention du C.U

L'étudiant est évalué selon les modalités de contrôle des connaissances associées au cours. Ces modalités sont décrites dans le catalogue des enseignements proposés dans le cadre du dispositif. L'obtention du C.U. nécessite que l'apprenant participe activement aux activités proposées en distanciel et réussisse les évaluations associées.

A l'issue de sa mobilité virtuelle, l'apprenant reçoit une attestation indiquant qu'il a participé à un cours issu du dispositif et a validé les évaluations associées ; l'attestation indique l'obtention du certificat universitaire et les ECTS associés au cours validé en mobilité virtuelle.

3° PROFIL DES CANDIDATS

Tout étudiant des universités membres de l'Université Européenne UNITA, ainsi que les institutions partenaires GEMINAE d'UNITA.

4° LIEU ET RESPONSABLE DE LA FORMATION

Lieu de la mobilité : les trois campus de l'USMB (Annecy-le-Vieux, Bourget-du-Lac et Chambéry), en distanciel.

Responsable : Le responsable de la formation USMB, associé au cours ou à l'étudiant USMB participant au dispositif, est responsable de la mobilité virtuelle de l'étudiant. La coordination est réalisée par Unitas office et la gestionnaire des nouvelles formes de mobilités UNITA de l'USMB, en lien avec les bureaux UNITA des universités partenaires.